

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU mardi 15 avril 2025

Date de la convocation : 04 avril 2025

N°2025-04-06

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quinze avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, DEL RIO Sandy, LOMBRAIL Sébastien, BELDA Laure, FORESTIÉ Edouard

Absents excusés : 3

MONTELS Nathalie donne pouvoir à PECQUENARD Caroline, GIRARD Natacha donne pouvoir à MAYMAT Philippe, BODOT Damien donne pouvoir à PAILLARES Bernard

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire de séance

Objet : constitution du jury d'assises pour l'année 2026 : liste préparatoire 2026 : tirage au sort

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 260 du code de procédure pénale, le nombre de jurés de la cour d'assises et leur répartition par commune ou communes regroupées pour l'année 2025 est fixé par arrêté préfectoral. Il explique que pour l'année 2025, le jury d'assise est constitué à partir de 235 jurés ayant leur résidence dans le département et que cette liste est complétée par une liste de 100 jurés suppléants qui doivent résider dans la ville de Montauban, siège de la cour d'assise.

Monsieur le Maire explique que les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté. Le nombre de jurés pour la commune de Saint Nauphary est fixé à 2 donc 6 noms devront être tirés au sort.

Vu le Code de procédure pénale et notamment ses articles 254 à 267,

Vu l'arrêté préfectoral n°82.2025-03-20-00004 du 20 mars 2025 portant répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de Tarn et Garonne, à compter du 1er janvier 2026,

Arès avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

le conseil municipal,

procède à partir de la liste électorale au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée.

Sont tirés au sort :

- PESCAU Laurent, Lucien
- CREVITS Charlène, Cécile, Marie
- GAUTIER Elisabeth, Marie, Madeleine
- LASSEUR Nathalie, Catherine
- LOURS Valentin, Bernard, Michel
- VIEL Célia, Mandy

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 17 avril 2025.

Le secrétaire,
Philippe LORMIERES.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/04/2025
et publication notification
du 17 avril 2025
Le Maire

Bernard PAILLARES

